



Dossier de presse

Sécurité routière Deux-roues motorisés : soyez prudents !

A moto, le plus grand danger c'est de penser qu'il n'y en a pas

En cette fin de période estivale, le préfet souhaite que tous les acteurs restent pleinement engagés dans la lutte contre l'insécurité routière. La semaine dernière, l'attention des usagers de la route a été plus particulièrement attirée sur le nécessaire respect des limitations de vitesse. Sur le week-end, les forces de l'ordre ont relevé 177 infractions pour excès de vitesse lors des différentes opérations de contrôles visant à sécuriser les flux du dernier grand chassé-croisé de l'été.

Cette semaine, l'accent sera plus particulièrement porté sur la sécurité des usagers circulant en deux roues motorisées (motocyclettes - cyclomoteurs). Ces usagers, particulièrement vulnérables, sont en moyenne impliqués dans un accident corporel sur quatre au niveau national alors qu'ils représentent moins de 5% du trafic.

Le département de la Loire-Atlantique connaît depuis le début de l'année une baisse des victimes de la route issues de cette catégorie d'usagers (6 tués depuis le 1er janvier, soit 14 % du total contre 20 % en 2013) qui doit être poursuivie. Cette mortalité culmine habituellement pendant la période estivale en raison des conditions météorologiques favorables à leur circulation. Après un mois de juillet et une première quinzaine d'août particulièrement pluvieux, les conditions climatiques deviennent plus propices aux déplacements en deux-roues motorisés.

Le préfet appelle donc à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de prudence suivantes :

- port d'un équipement adapté
- strict respect des règles du code de la route, notamment en matière de vitesse autorisée
- vigilance renforcée de tous les autres usagers de la route.

Des contrôles visant à réprimer les comportements dangereux seront mis en place par les forces de police et de gendarmerie tout au long des prochains jours.

Retrouver dans ce dossier de presse tous nos conseils pour rouler en toute sécurité
et sur www.loire-atlantique.gouv.fr et www.securite-routiere.gouv.fr

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 90 / 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

DEUX-ROUES MOTORISÉS Pourquoi bien s'équiper ?

ILS CONDUISENT LEUR VÉHICULE

64% RÉGULIÈREMENT
20% TOUS LES JOURS

LA CHUTE, ILS CONNAISSENT...



7/10 ONT CHUTÉ
AU MOINS 1 FOIS

PRÈS DE LA MOITIÉ
A ÉTÉ BLESSÉE

58%
ONT CHUTÉ LORS DES 3 PREMIÈRES
ANNÉES DE CONDUITE

16% DES CONDUCTEURS
DE DEUX-ROUES MOTORISÉS
DEPUIS - DE 10 ANS
ONT CHUTÉ AU MOINS 3 FOIS

ILS NE SONT PAS SUFFISAMMENT ÉQUIPÉS...

UN CASQUE QUI EST OBLIGATOIRE

UN
ÉQUIPEMENT
RÉCOMPLÉT

DES BLESSURES
OU PEUVENT
ÊTRE PRÉVENUES

24% SANS
BLOUSON RENFORCÉ

54% SONT VICTIMES
DE CHOC À LA TÊTE

12% SANS
GANTS ADAPTÉS

50% DES
TRAUMATISMES SONT
DES BLESSURES
AUX BRAS

72% SANS
PANTALON RENFORCÉ

AVEC DES GANTS ÉPAIS
LE FACTEUR DE PROTECTION
EST DE **87%**

31% SANS BOTTES
OU CHAUSSURES MONTANTES

29% DES BLESSÉS
SONT VICTIMES
DE LÉSIONS ORTHOPÉDIQUES



16% DES CONDUCTEURS DE SCOOTERS
NE POSSÈDENT AUCUN ÉQUIPEMENT

CONSÉQUENCES...

ALORS QU'ILS
NE CRÈSENT QU'UN
2%
DU TRAFIC

31%
DES BLESSÉS

32%
DES HOSPITALISATIONS



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

On ne naît pas motard, on le devient !

10 choses à savoir lorsque l'on devient motard

1 • 1 motard sur 4 tué dans un accident de la route a moins de 2 ans de permis.



4 • En situation de freinage d'urgence, quelle que soit l'expérience de conduite, 1 motard sur 5 chute.



5 • 2/3 de la puissance de freinage provient du frein avant. Par temps de pluie, la présence d'eau entre les disques et les plaquettes diminue l'efficacité du freinage.

2 • Les pneus sont les seuls contacts avec la route et il n'y en a que deux. La surface d'adhérence des pneus d'une moto est très inférieure à celle d'une voiture. La moindre imperfection de la chaussée peut avoir des conséquences graves.



6 • La vitesse réduit le champ de vision : à 40 km/h, elle est de 100° et à 130 km/h, elle n'est plus que de 30°.



CE QU'IL FAUT SAVOIR MAINTENANT QUE VOUS ÊTES MOTARD

3 • Le regard est fondamental dans la conduite. Le bruit de la moto et le port du casque atténuent les sons environnants. Le motard doit regarder le plus loin possible devant pour anticiper les dangers et les besoins de freinage.



7 • À 90 km/h, il faut environ 85 mètres à une moto pour s'arrêter, temps de réaction compris, contre 78 mètres pour une voiture.



8 • Quel que soit le type de casque, 20 % sont éjectés en cas d'accident grave. Deux raisons à cela : une taille mal adaptée à la tête de l'utilisateur et une jugulaire non attachée ou une attache trop lâche.



9 • Avec un passager : avant le départ, dites-lui comment se tenir et établissez un code de communication.



10 • La conduite d'une moto demande plus d'efforts physiques et de concentration que celle d'une voiture.

Les clés d'une conduite préventive

Anticipation

Certains signes laissent présager une situation dangereuse. Les détecter, c'est anticiper le danger et pouvoir l'éviter. Par exemple, soyez attentif aux roues avant des véhicules : en cas de déboîtement ou de changement de file, elles seront les premières à vous prévenir. Une demi seconde de gagnée, c'est peut-être l'accident évité...

De manière générale :

- Méfiez-vous de chaque endroit où il risque d'y avoir un conflit d'usagers (carrefours, intersections, passages, sorties de chemin, carrefours à sens giratoire... etc.) ;
- Restez vigilant à l'égard des véhicules qui vous entourent (devant, derrière, à gauche, à droite) d'où l'importance des rétroviseurs ;
- A l'arrêt, faites attention au véhicule qui vous suit (aura-t-il le temps de freiner ?) ;
- Soyez attentif au piéton, qu'il soit placé entre deux voitures ou à proximité de passages protégés ;
- Soyez aussi attentif à l'attitude des autres usagers de deux-roues, motorisés ou non.

Vitesse

Le différentiel de vitesse

Ne surprenez pas les automobilistes en surgissant brusquement dans la circulation. Votre capacité d'accélération est bien supérieure à celle d'une voiture. Modérez vos accélérations. La bonne vitesse au bon moment. Un piéton qui traverse inopinément, un trou dans la chaussée, des traces grasses sur la route, un coup de vent, une voiture qui déboîte sans prévenir... adaptez toujours votre allure pour pouvoir réagir en cas d'obstacle imprévu sans vous mettre en danger.

Ajustez votre conduite aux intempéries

Particulièrement risquée, la conduite en cas d'intempéries impose non seulement une grande vigilance, mais aussi une juste adaptation de sa conduite et de ses réflexes.

En cas de pluie, l'adhérence réduite et le manque de visibilité nécessitent de réduire son allure et d'augmenter les distances de sécurité. Évitez de rouler si possible dans les flaques d'eau, sur les plaques d'égouts et les marquages au sol. En cas de verglas, l'adhérence est encore plus réduite.

En cas de grand vent, le deux-roues motorisé risque à tout instant de dévier de sa trajectoire et de venir heurter un obstacle ou un usager : réduisez votre vitesse, soyez particulièrement vigilant lors de dépassements (de poids lourds notamment) et augmentez les distances de sécurité. Tout cela permet de réduire les risques.

Le brouillard vous empêche de voir mais aussi d'être vu : réduisez votre vitesse et conduisez bien à droite, assurez-vous d'être visible en allumant vos feux de croisement ou de brouillard et en portant des vêtements clairs.

Ne prendre la route qu'en pleine forme

La conduite d'un deux-roues motorisé demande plus d'efforts physiques et de concentration que celle d'une voiture.

Ne conduisez pas si vous êtes sous l'effet de la fatigue, de l'alcool, de la drogue ou de médicaments qui provoquent des baisses de vigilance.

Pensez aussi à la qualité de votre vue et à la bonne adaptation de vos lunettes : la vue est votre premier sens de défense face aux dangers de la route en deux-roues !

En cyclomoteur

Avant le départ, pensez à convenir d'un code de communication

Les conducteurs de cyclomoteur (moins de 50cm³) sont dans leur majorité des jeunes de 14 à 17 ans. Ce passage important doit faire l'objet d'une discussion entre parents et adolescents.

L'adolescent est-il prêt pour un cyclomoteur ?

- Il importe de s'interroger sur la nécessité d'un cyclomoteur pour le jeune dans ses déplacements. Quels seront ses trajets quotidiens ?
- Et d'évaluer la maturité de l'adolescent : a-t-il un comportement responsable ? A-t-il une tendance à prendre des risques ?

Accompagner l'adolescent dans sa démarche d'acquisition d'autonomie et de liberté

- Vérifier la conformité de sa formation
- Le sensibiliser aux dangers auxquels il devra faire face : décrypter les risques en images.
- Ouvrir la discussion sur ses obligations vis-à-vis de son cyclo (assurance, entretien, etc.).

Porter une attention particulière à l'équipement

- Opter pour un casque intégral car il offre le meilleur niveau de protection notamment du visage et de la mâchoire. Il doit être obligatoirement homologué.
- Porter une tenue vestimentaire même quand il fait chaud, couvrant intégralement les bras et jambes, en privilégiant des matières solides qui résistent aux frottements en cas de chute. Les gants sont bien évidemment indispensables ainsi que le port de chaussures montantes pour protéger les pieds et les chevilles.
- Veiller à se faire bien voir des autres usagers de la route en portant des éléments rétro-réfléchissants.

Veiller à l'entretien du cyclomoteur

- S'assurer du bon fonctionnement des phares (de jour comme de nuit les feux sont obligatoires depuis mars 2007), des clignotants, des feux stop, du compteur.
- Veillez à la conformité de certains éléments clés comme l'identification du moteur, le n° de cadre, les rétroviseurs, les clignotants bien visibles.

Veiller au respect des règles du Code de la route

- Ne pas se faufiler entre les voitures ;
- Ne pas changer de file brusquement ;
- Respecter les règles de priorité ;
- Signaler systématiquement les changements de direction ;
- Ne jamais dépasser par la droite ;
- Ne pas oublier d'utiliser les rétroviseurs ;
- Respecter les limitations de vitesse.

Panorama des deux-roues

	A partir de 14 ans	A partir de 16 ans	A partir de 18 ans et demi	A partir de 18 ans et demi
Votre deux-roues	Cyclomoteur de moins de 50 cm ³ (45 km/h max).	Motocyclette légère de plus de 50 cm ³ n'excédant pas 125 cm ³ (15 CV).	Tout deux-roues motorisé d'une puissance inférieure ou égale à 34 CV.	Deux-roues motorisé toutes cylindrées.
Permis	Brevet de sécurité routière (BSR) Passer son BSR : le premier volet théorique du Brevet de sécurité routière (ASSR 1er degré) est organisé chaque année au sein des établissements scolaires. Ensuite, chaque usager doit valider son BSR par une formation pratique obligatoire de cinq heures en moto-école.	Permis de conduire A1 : dès 16 ans. Équivalence pour les titulaires du permis B depuis au moins deux ans après une formation obligatoire de 7 heures, sauf les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère au cours des cinq dernières années qui sont exemptés de cette formation.	Permis de conduire A.	Permis de conduire A : à partir de 20 ans si vous avez obtenu votre permis A depuis 2 ans; à partir de 21 ans, si vous obtenez le permis A, il permet de conduire toutes les motos dans la limite des 100 ch autorisés.
Carte grise et immatriculation	Oui. Pour tous cyclomoteurs, neufs ou d'occasion, l'immatriculation et l'établissement d'une carte grise sera obligatoire à compter du 1er janvier 2011.	Oui.	Oui.	Oui.
Assurance	Minimum obligatoire : assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.	Minimum obligatoire : assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.	Minimum obligatoire : assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.	Minimum obligatoire : assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers.